

10 Faits divers & Justice

Accident de la circulation à Bizango-Bibere, dans la nuit de dimanche dernier

Deux morts et un blessé grave

PSNB
Ntoum/Gabon

UN tragique accident de la circulation a endeuillé plusieurs familles, dimanche soir, sur la Nationale 1, au niveau du quartier Bizango-Bibere (PK 13), dans le 3e arrondissement de Ntoum. En effet, trois personnes ont été fauchées par un chauffard qui roulait à une vitesse démentielle dans le sens PK 12-Ntoum.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le bilan de ce drame se chiffre à deux morts sur-le-champ – les Gabonais Derrick Nze Moukala et Hans Noël Mouele Mouele, âgés de 25 ans chacun – et un blessé grave. Les deux morts ont été conduits dans une maison des pompes funèbres de Libreville, sous le contrôle des Forces de sécurité présentes sur le lieu de la tragédie pour procéder aux constats d'usage. Tandis que le



Le jeune Derrick Nze Moukala de son vivant.

blessé grave, Johnny Eyema, un autre Gabonais âgé de 34 ans, a été immédiatement évacué vers l'hôpital militaire pour y subir des soins appropriés.

Le mis en cause a été identifié comme étant Régis Mintsa mi Mbadinga, Gabonais âgé de 40 ans. Il conduisait un véhicule de marque Toyota Camry

version automatique. Seulement, après avoir commis son acte, l'auteur de cet accident mortel a aussitôt pris la fuite. Mais, les éléments de la brigade de gendarmerie de Melen l'ont immédiatement pris en chasse. Et c'est à Essassa dans le 2e arrondissement de Ntoum qu'ils l'ont rat-



SAAF emportant les corps des deux victimes.

trapé. Après que, Régis Mintsa mi Mbadinga qui roulait en état d'ivresse a perdu le contrôle de son véhicule pour s'encastrier dans les garde-fous. moment des faits. Après une course-poursuite.

" J'étais à la maison et comme j'avais faim, j'ai demandé à ma grand-mère que je voulais du pain pour manger avec la

nourriture que je devais chauffer. Après m'avoir dit qu'elle n'aime pas que je traverse la route, elle m'a remis l'argent. Pendant que je traversais la première voie, j'ai vu mon grand frère Derrick en train de marcher sur le bas-côté de la seconde voie. Au moment où je traversais la seconde voie, j'ai vu un véhicule venant

à vive allure du côté du PK 12. Puis j'ai entendu un grand bruit. J'ai d'abord cru qu'il venait de cogner un autre véhicule garé. Mais ce n'était pas le cas car, j'ai vu trois personnes allongées à même le sol et parmi lesquelles Derrick", a relaté, en larmes, le jeune Guilaine, témoin oculaire de cette tragédie.

Fougamou

Un homme retrouvé mort dans son lit

J.F.M
Libreville/Gabon

LES faits se sont produits il y a quelques jours dans la commune de Fougamou, chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi. Jean Monti Avomo, transporteur routier exerçant

sur les axes Fougamou/Mouila et Fougamou/Lambaréné, ne s'est pas réveillé, comme à son habitude, ce matin-là pour aller vaquer à ses occupations professionnelles. Motif ? Ce ressortissant camerounais a été retrouvé mort dans son lit par ses parents. Et pourtant, selon ses proches, rien ne laissait

présager sa disparition soudaine. Et pour cause ! La veille, avant d'aller au lit, cet homme, qui avait l'habitude de se coucher tôt pour se réveiller aux premiers chants du coq afin de vaquer à ses occupations professionnelles quotidiennes, avait l'air bien portant. "Après avoir dîné, il a même pris une bière avant de regagner

son lit", confie une source familiale. Alertée, la brigade de gendarmerie de Fougamou a ouvert une enquête. C'est dans ce cadre qu'un médecin légiste a été commis pour déterminer la cause exacte du drame. Et ce dernier, après avoir confirmé le décès clinique de Jean Monti Avomo, a livré son expertise : la victime, qui

était hypertendue, aurait tout simplement négligé la prise des médicaments qui était pourtant obligatoire et régulière au quotidien. Né en 1966 au Cameroun, Jean Monti Avomo, père d'une nombreuse famille, était tombé sous le charme de la ville de Fougamou, au point de de s'y installer en 1991.

Sa disparition brutale a choqué beaucoup de personnes et laissé un grand vide dans la localité. Tant cet homme, aimable et sans histoire, était connu pour sa régularité et sa maîtrise du volant sur les trajets Fougamou/Mouila et Fougamou/Lambaréné qu'il parcourait au quotidien. Paix à son âme !

Lutte contre le trafic des trophées d'espèces protégées partiellement et intégralement

Il vole les pointes d'ivoire de son père et se fait arrêter par la police

E.N.
Lambaréné/Gabon

UN jeune homme âgé de 26 ans, Tony Massou Hues, après avoir volé deux défenses d'éléphant appartenant à son père, a été arrêté par la police. C'est en tentant de les vendre pour se faire un peu d'argent qu'il a été chopé. Les faits ont eu lieu il y a quelques jours à Lambaréné, chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué. En s'introduisant dans la chambre de ses parents, à leur insu, Massou aurait dérobé 140 000 francs et deux pointes d'ivoire appartenant à son père, le Béninois Togni Massou Eyie Cosme, âgé de 69 ans. Puis il s'est mis à la recherche de clients pour



Tony Massou Hues et son père Togni Massou Eyie Cosme attendent...

écouler les deux trophées. Quelque temps après, un fonctionnaire de police du commissariat de Lambaréné, saisi de l'affaire, a eu l'ingénieuse idée de se faire passer pour un client afin d'appréhender le délinquant. Pour cela, le policier a fixé un rendez-vous ferme avec lui dans un

hôtel de la place pour conclure la transaction. Et quand le vendeur s'est présenté avec son produit, il ne restait donc plus qu'à l'embarquer. **INFRACTIONS CONSOMMÉES.** Auditionné au poste de police, Tony Massou Hues a reconnu les faits qui lui sont repro-



... désormais leur procès à la prison de Lambaréné.

chés. Et quand les enquêteurs l'ont interrogé sur la provenance des deux défenses d'éléphant trouvées en sa possession, le jeune homme a répondu qu'il les a subtilisées dans la chambre de son géniteur. Celui-ci a immédiatement été convoqué au commis-

sariat de police pour les nécessités d'enquête. Au cours de la confrontation entre le père et son fils, il est clairement apparu que les pointes d'ivoire appartenaient bel et bien à Togni Massou Eyie Cosme. Le papa et son fils ont donc été présentés devant

le procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné. Après audition, ils ont tous les deux été inculpés pour détention et commercialisation de trophées d'espèces protégées partiellement et intégralement, infractions prévues et punies par les articles 274 et 275 du Code forestier gabonais. Ils ont ensuite été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Lambaréné, en attendant de comparaître devant le tribunal pour être fixés sur leur sort. L'enquête préliminaire a démontré que le jeune Tony est un repris de justice, pour avoir déjà séjourné à la maison d'arrêt locale pour vol de numéraires via le réseau Airtel Money.